

TARIFS AU 1^{er} AOUT 2022

Prix TTC (TVA 20%)

Crématorium			
Crémation :		Crémation d'exhumation :	
Adulte	530€	Reliquaire	290€
Adulte avec visualisation	615€	Cercueil complet	545€
Enfant de moins de 12 ans	290€		
Pompiers d'Héricourt	Gratuit	Crémation de pièces anatomiques ⁽³⁾ :	
Indigent ⁽¹⁾	Gratuit	Reliquaire de moins de 30 kg	290€
		Reliquaire de 30kg à 60kg	515€
Supplément crémation d'un cercueil en carton	250€	Arrivée anticipée du défunt (après mise en bière)	Gratuit
Retrait et d'ornementations en zamak	120€		
Cérémonie			
Salle de cérémonie ⁽⁴⁾ (45 minutes) :		Personnel du crématorium (1 personne/1heure)	
Avec crémation	85€		60€
Sans crémation	170€	Sonorisation de la salle de cérémonie	Gratuit
Salon de recueillement (30 minutes)	65€	Ecran plat	Gratuit
Urnes			
Urnes :		Remise de l'urne :	
Cendrier	25€	A l'entreprise de pompes funèbres	Gratuit
Samia	35€	A la famille	57€
Reliquaire enfant	30€		
Dispersion adulte	30€	Dépôt provisoire de l'urne (prix/mois) ⁽⁵⁾ :	
Dispersion enfant	25€	1 ^{er} mois	Gratuit
		Du 2 ^{ème} au 3 ^{ème} mois	50€
Aumônière	8€	Du 4 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	100€
Jardin du souvenir			
Dispersion des cendres (avec crémation à Héricourt) :		Dispersion des cendres (sans crémation à Héricourt) :	
Sans présence de la famille	42€	Avec ou sans présence de la famille	116€
En présence de la famille	57€	Urne pour dispersion dans le jardin du souvenir	Gratuit
Chambre funéraire			
Admission	Gratuit	Laboratoire (toilette/soins)	92€
Salon funéraire (forfait 3 jours)	279€	Laboratoire pour mise en bière	Gratuit
Salon funéraire (par jour supplémentaire)	116€		
Cellule réfrigérée	240€	Lit de présentation avec parure (forfait séjour)	92€
Cellule réfrigérée et salon funéraire (forfait 3 jours)	279€	Table réfrigérante avec parure (forfait séjour)	188€

(1) Exclusivement pour les pompiers de la ville d'Héricourt avec attestation délivrée par la mairie d'Héricourt

(2) Exclusivement pour les personnes domiciliées à Héricourt et avec un certificat d'indigent délivré par la mairie d'Héricourt

(3) Exonéré de la vacation de police

(4) Accompagnement de la famille par les pompes funèbres. Le cas échéant, un personnel du crématorium sera facturé

(5) Ne pouvant excéder 12 mois